



Défendre la liberté d'expression et l'accès à l'information

Autonomiser les jeunes en Afrique à travers les médias et la communication

Appui aux médias du Sénégal pour la production et la diffusion de contenus éditoriaux de qualité sur les migrations

APPEL A PROPOSITION D'UN PLAN DE TRAVAIL POUR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DE CONTENUS EDITORIAUX DE QUALITE SUR LES MIGRATIONS AU SENEGAL

I. CONTEXTE

Le projet « Autonomiser les jeunes en Afrique à travers les médias et la communication » profite à huit pays d'Afrique occidentale et centrale : le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée-Conakry, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Sénégal.

Le projet, mis en œuvre par l'UNESCO pour une durée de trois ans (2019-2021), a été approuvé par le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) et par son comité spécial (« Comitato Congiunto per la Cooperazione allo Sviluppo »), dans le cadre du « Fondo Africa ». L'Agence italienne pour la Coopération au développement (AICS) en assure les suivis financier et opérationnel.

L'objectif principal du projet est de donner aux jeunes garçons et filles les moyens de prendre des décisions éclairées sur les questions migratoires grâce à un meilleur accès à une information de qualité sur divers aspects de la migration (ODD 16.10).

Le Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest (Sahel) – « UNESCO Dakar » - a mis en œuvre depuis 2019 une série d'activités au Sénégal visant à renforcer les capacités des médias Sénégalais (TV, radios public/privées et communautaires, presse écrite et presse en ligne) pour un traitement de l'information de qualité sur divers aspects de la migration.

« UNESCO Dakar » compte poursuivre son appui aux médias du Sénégal en 2022. A cet effet, ARTICLE 19 et UNESCO Dakar ont organisé les 12 et 13 janvier 2022 à l'hôtel Radisson Blu de Dakar Sea Plaza, un Forum d'échanges avec les journalistes et les managers de médias du Sénégal sur l'information et les migrations dans le contexte de la crise de COVID-19.

A la suite du Forum, le projet prévoit un appui à 10 médias du Sénégal (02 TV, 01 Web TV, 03 radios, 02 presse écrite et 02 presse en ligne) **pour la production et la diffusion régulière de contenus éditoriaux de qualité sur divers aspects de la migration au Sénégal, tels que : la politique nationale sur la migration, la migration irrégulière, la migration circulaire, la migration économique, la migration environnementale, la protection des droits des migrants, la question des réfugiés, la traite des personnes, la migration de retour, la**

migration féminine, la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (notamment à travers des témoignages de migrants résidents au Sénégal) ou l'impact de la COVID-19 sur les migrants, etc. Cette activité prévoit la mise en place sur une base volontaire de « Desk Migrations » au sein des rédactions.

Cette activité qui est une initiative pilote **va durer 04 mois (de février à juin 2022).**

II. OBJECTIF ET CONDITIONS DE L'APPEL A PROPOSITION

De manière spécifique, cet appel à propositions vise à sélectionner quatre (04) médias (02 TV et 02 médias issus de la presse écrite) et les appuyer à travers une mise à disposition de fonds, pour la production et la diffusion régulière de contenus éditoriaux de qualité sur les migrations. Les quatre médias seront sélectionnés sur la base de propositions d'un plan de travail à soumettre à ARTICLE 19.

Un comité d'experts sera mis en place pour l'analyse et la sélection des meilleurs plans de travail sur la base de critères clairs et objectifs. **La variété des sujets développés dans le cadre de la thématique migratoire est un critère clé.**

Peuvent faire acte de candidature les médias publics ou privés du Sénégal (TV et presse écrite), disposant d'une fréquence de publication/diffusion régulière de leurs contenus éditoriaux.

L'appui prévoit par média, la production et la diffusion de 10 contenus éditoriaux selon le type de média sur la base des indications techniques et types de formats suivants :

Télévision : reportage, table ronde, magazine et/ou débat (pour un total de 10 contenus éditoriaux) ;

Presse écrite : reportage, interview et/ou article d'analyse (y compris une analyse d'experts), éditorial (pour un total de 10 contenus éditoriaux) ;

Les enveloppes financières prévues pour chaque média sélectionné sont les suivantes :

TV: 3600000 XOF

Presse écrite : 2000000 XOF

III. CONTENU DU PLAN DE TRAVAIL A SOUMETTRE

Les propositions de plan du travail doivent contenir :

- Une présentation de l'organe ne dépassant pas une page, incluant les contact du média, l'audience, le rayon de couverture géographique, la périodicité, le dispositif technique et rédactionnel ;
- Un intérêt et une motivation à produire et à diffuser des contenus éditoriaux de qualité sur les migrations dans un contexte de crise de la COVID-19 (maximum une demie-page) ;

- Un plan détaillé, sur quatre (04) mois, de production et de diffusion de contenus sur divers aspects de la migration au Sénégal dans un contexte de crise de la COVID-19. Ce plan détaillé doit inclure la présentation des sujets à traiter, les angles choisis, les formats, les dates prévisionnelles de production et de diffusion des contenus éditoriaux (maximum 02 pages) ;
- Des contenus éditoriaux intégrant la dimension du genre et jeune. Les médias sont invités à varier les formats de production, tout en prenant en compte les fonds mis à disposition dans cet appel à candidatures pour la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Chacun des médias sélectionnés sera invité à signer une convention avec ARTICLE 19, pour la mise en œuvre de son plan de travail.

IV. BAREME D'ANNOTATION

Présentation de l'organe	10pts
Type de média et rayon de couverture	2,5
Expérience en production	2,5
Dispositif technique	2,5
Dispositif rédactionnel	2,5
Intérêt et Motivation	30pts
Intérêt	15
Motivation	15
Plan détaillé	50pts
Sujet (pertinence et originalité)	15
Angle de traitement	20
Dates prévisionnelles de production	15
Prise en compte de l'aspect genre et jeune dans les contenus	10
SCORE TOTAL	100pts

V. SOUMISSION

Un formulaire est joint pour vous aider dans l'élaboration de votre plan de travail.

Les propositions de plans stratégiques doivent être soumises par courriel électronique aux adresses suivantes : senegal@article19.org

Date limite de réception de proposition des plans de travail: Dimanche 20 février 2022 à minuit.

V. CONTACTS

Pour toutes informations complémentaires, contacter Jeanne Irène NGUIDJOI :

jeanne@article19.org ; Tél : +221 77 765 13 56 ou

Aissatou DIENG : aissatou@article19.org ; Tél : +221 77 182 23 06